

Les missions

L'UDAF des Bouches-du-Rhône est une association (loi 1901) à but non lucratif créée en 1945 et reconnue d'utilité publique.

Le Code de l'Action Sociale et des Familles confie à l'UDAF 13 les 4 missions suivantes :

- 1. Donner son avis aux pouvoirs publics** sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles ;
- 2. Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles** et notamment désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'État, la région, le département, la commune ;
- 3. Gérer tout service d'intérêt familial** dont les pouvoirs publics estimeront devoir lui confier la charge ;
- 4. Exercer devant toutes les juridictions, sans avoir à justifier d'un agrément ou d'une autorisation préalable de l'autorité publique (...), l'action civile** relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles (...). (Art. L. 211-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

▶ Un pôle ressource sur la famille

▶ Commissions thématiques

Education/formation - Habitat - Santé - Développement Durable - Ethique - Multimédia - Enfance et adolescence - Intergénération - Handicap et société inclusive

▶ Publications, conférences et événements

Lettre contact, magazine Udaf Info, site web, facebook, conférences, colloques, événements...

Par la diversité des associations et des Fédérations qu'elle regroupe, la richesse des informations qu'elle y puise, par ses propres services, ses conférences, ses commissions, ses études, l'UDAF 13 constitue un authentique pôle ressource au service des familles.

Informations pratiques

Pôle Action Familiale

Institution Familiale

Secrétariat Institution

04 91 10 06 02
contact@udaf13.fr

Relations Associations

04 91 10 06 28
contact@udaf13.fr

Relations Représentants

04 91 10 44 94
contact@udaf13.fr

Communication

04 91 10 07 84
communication@udaf13.fr

Médaille de la Famille

04 91 10 06 28
contact@udaf13.fr

Services d'aide aux familles

Parrainage de Proximité

04 91 10 06 16
parrainageproximite@udaf13.fr

Médiation Familiale

04 91 10 44 85 / 81
mediation.familiale@udaf13.fr

Point Relais Information Mobile

04 91 10 44 98
prim@udaf13.fr

Services sociaux

Familles gouvernantes

06 72 09 38 31
familles.gouvernantes@udaf13.fr

SMP/AGBF/AEB

04 91 10 06 00
services.sociaux@udaf13.fr

Tuteurs Familiaux

04 91 10 07 98 (mardi matin)
tuteurs-familiaux@udaf13.fr

Pour venir au siège de l'UDAF 13 :

143 avenue des Chutes Lavie
13457 Marseille cedex 13

Métro ligne 1 :

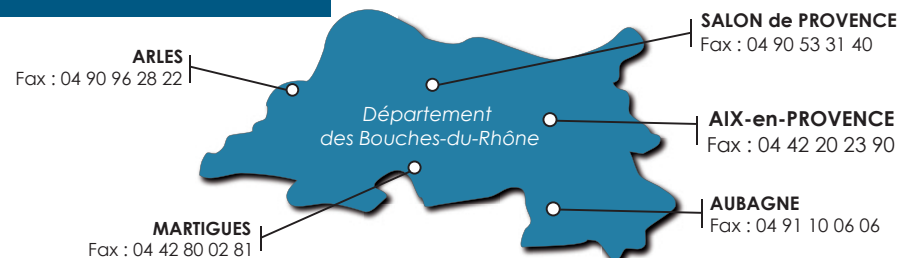
Station St Just

Bus n° 81 :

Arrêt Raguse Chutes Lavie



Les antennes de l'UDAF 13



Udaf 13

« la voix des familles... »

Union Départementale des Associations Familiales des Bouches-du-Rhône



Promouvoir, défendre et représenter officiellement les intérêts matériels et moraux des familles

▶ Pôle Action Familiale

▶ Institution familiale

▶ Services d'aide aux familles

▶ Services sociaux

Réalisation : UDAF 13, Septembre 2017



www.udaf13.fr
www.facebook.com/UDAF13

▶ Un réseau au service des familles...

13 Mouvements familiaux
130 Associations familiales
200 Représentants familiaux
20 000 Familles

▶ Une représentation dans les principales instances départementales

Porte parole des familles auprès des Pouvoirs Publics, l'UDAF 13 rassemble plus de 210 représentants familiaux bénévoles exerçant leur mandat auprès :

- des Centres Communaux d'Action Sociale (119 communes)
- de la Caisse d'Allocations Familiales
- de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- de la Mutualité Sociale Agricole
- des établissements de santé
- des organismes HLM (HMP, Pays d'Aix Habitat, Habitat13...)
- autres...

▶ Secrétariat de la Médaille de la Famille

Instruire les demandes présentées par des pères ou des mères de familles nombreuses en vue de l'obtention de cette distinction honorifique.



▶ Parrainage de proximité

Un parrain pour un enfant

Construire une relation affective et éducative entre un parrain, adulte bénévole, et un enfant, en partenariat avec les parents ou les détenteurs de l'autorité parentale.

▶ Médiation Familiale

Accompagner les familles dans leur volonté de rétablir un dialogue ou un lien familial fragilisé ou brisé en privilégiant l'autonomie et la responsabilité des personnes.

▶ Point Relais Information Mobile (PRIM)

Informier et aider les familles dans leurs démarches administratives sur tous les domaines de la vie quotidienne au plus près des besoins dans le département.



▶ Service Majeurs Protégés (SMP)

Assistance ou représentation des personnes faisant l'objet d'une mesure de protection (tutelle, curatelle,...) ordonnée par le juge des tutelles. Les missions des mandataires judiciaires recouvrent la gestion budgétaire, la protection et l'accompagnement du majeur protégé dans sa vie quotidienne.

▶ Aide à la Gestion du Budget Familial (AGBF)

La mesure AGBF est une mesure d'assistance éducative ordonnée par le juge des enfants dans le cadre de la protection de l'enfance. Il s'agit d'accompagner des familles en difficulté au niveau de l'éducation budgétaire et du soutien à la fonction parentale afin de protéger les enfants et d'aider leurs parents à retrouver une autonomie de gestion.

▶ Dispositif « Familles Gouvernantes »

Création d'un lieu de vie à dimension familiale pour des personnes isolées, cumulant handicap et/ou pathologies, accompagnées par un(e) gouvernant(e), chargée de veiller à leur bien-être au quotidien.

▶ Aide aux Tuteurs Familiaux

Permanences téléphoniques, espace web et journées d'informations dédiés aux tuteurs familiaux : www.tuteurs-familiaux.udaf13.fr

▶ Accompagnement Educatif Budgétaire (AEB)

Accompagner des personnes ayant des difficultés dans la gestion de leur budget. Prévention du surendettement, de la dépendance aux aides financières ou de toute difficulté destabilisant les conditions de vie de la personne et/ou de la famille.

